

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DELF – DALF

Inscription :

Le candidat peut s'inscrire directement au niveau d'examen de son choix, sans être tenu de justifier avoir réussi un examen de niveau précédent ou tout autre examen ou test.

Le candidat est entièrement responsable du choix de son niveau d'examen. Après la clôture des inscriptions, aucun changement de niveau ne sera possible.

Attention : si le candidat souhaite se réinscrire au même examen lors de la session suivante, il ne pourra le faire qu'après la clôture de la session en cours (soit 15 jours après la publication des résultats). Cette règle s'applique aussi bien en cas de réussite que d'échec.

Aménagements spécifiques :

Le candidat en situation de handicap peut bénéficier d'un aménagement particulier de l'examen, à condition de présenter un certificat médical lors de l'inscription.

Dates des examens :

Les dates et horaires des épreuves écrites sont identiques dans tout le pays et sont fixés dans le calendrier annuel des examens. L'épreuve écrite commence à 10h00. Après le début de l'épreuve, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit.

Les dates et horaires des épreuves orales sont déterminés automatiquement par le système ; le candidat ne peut pas choisir son jour ni son heure de passage. Si vous venez d'une autre ville et que cela est signalé lors de l'inscription, les épreuves écrite et orale peuvent être organisées le même jour.

Les candidats sont informés par e-mail des horaires des épreuves écrite et orale au moins une (1) semaine avant la date de l'épreuve écrite.

Remboursement / Report :

En cas de présentation d'un motif valable (obligatoirement un certificat médical), le candidat peut, dans un délai de deux (2) jours ouvrés, demander le remboursement des frais d'inscription ou le report de son inscription à la session suivante.

Résultats :

Les résultats des examens sont publiés sur le site internet de l'Institut français 15 jours après la fin de la session (c'est-à-dire après la dernière date prévue pour les épreuves orales dans le calendrier).

Les examens DELF et DALF sont évalués par des équipes habilitées et formées par les experts de France Éducation international.

Les centres d'examen transmettent les résultats aux candidats après validation par le jury.

Le candidat ajourné peut contacter le centre d'examen s'il souhaite demander la consultation de sa copie.

Toutefois, la consultation de la copie ne peut donner lieu ni à une nouvelle notation ni à une modification du résultat final.

La demande de consultation de la copie doit être faite par écrit par le candidat lui-même ou par ses parents (si le candidat est mineur).

La consultation de la copie n'est possible qu'en cas d'échec et le candidat doit demander un rendez-vous par écrit auprès du centre d'examen dans un délai de 7 jours à compter de la publication des résultats.

Attestation de réussite / Diplôme :

Le candidat recevra son attestation provisoire de réussite par e-mail 15 jours après la publication des résultats.

Le candidat admis pourra venir retirer son diplôme en personne, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès du secrétariat des examens à Izmir, environ trois mois après la publication des résultats, contre signature.

Si le candidat ne peut pas se déplacer en personne pour retirer son diplôme, il peut mandater une autre personne pour le faire en son nom. Dans ce cas, il est nécessaire d'en informer par e-mail le secrétariat des examens DELF-DALF de l'Institut français d'Izmir (sinavlar.izmir@ifturquie.org)